

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Le 14 avril deux mille vingt-deux, à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mesdames BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, DEBROSSE Adeline, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIX Etienne, SIMON Bernard, TOMCZYK Alexandre.

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : MME DEBROSSE Adeline

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de présents 14 ; Convocation adressée le 5 avril 2022

Ordre du jour

- Affectation du résultat budget de la commune 2021,
- Compte de gestion de la commune 2021,
- Compte administratif de la commune 2021,
- Vote des taux de la fiscalité locale 2022,
- Subventions aux associations 2022,
- Participation aux frais de scolarité 2022,
- Leg assurance-vie,
- Plaque souvenir,
- Rectificatif du devis des barnums,
- Devis candélabres solaires,
- Budget de la commune 2022,
- Demande de dégrèvement (part assainissement) d'un administré
- Affaires diverses

Ajout

- Devis de point à temps

Le compte-rendu de la séance du 22 mars, l'ordre du jour et l'ajout sont adoptés à l'unanimité.

**COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le Maire expose au conseil municipal l'affectation du résultat 2021 comme suit :

➤ Recettes de fonctionnement (002).....	516 692.99 €
➤ Recettes d'investissement (001).....	17 853.65 €
➤ Recettes d'investissement (1068).....	22 146.35 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021.

**COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2021**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Mme NIGAGLIONI accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que Mme NIGAGLIONI a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Considérant que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes au titre de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par Mme NIGAGLIONI au titre de l'exercice 2021.

### COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. PELISSIER Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose et présente au conseil municipal le compte administratif 2021 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	317 198.47 €	404 855.75 €	87 657.28 €
	Investissement	60 959.37 €	175 775.85 €	114 816.48 €
		+	+	
Report de l'exercice 2020	Fonctionnement		451 182.06 €	
	Investissement	96 962.83 €		
		=	=	
Total (réalisations + reports)		475 120.67 €	1 031 813.66 €	556 692.99 €

Restes à réaliser à reporter sur 2022	Fonctionnement			
	Investissement	40 000.00 €		
	Total à reporter	40 000.00 €		

Résultat cumulé 2021	Fonctionnement	317 198.47 €	856 037.81 €	538 839.34 €
	Investissement	197 922.20 €	175 775.85 €	- 22 146.35 €
	Total à reporter	515 120.67 €	1 031 813.66 €	516 692.99 €

M. PELISSIER Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint, demande au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 13 voix pour, le compte administratif 2021.

Le Maire n'a pas pris part au vote conformément au CGCT (art. L. 2121-14 du C.G.C.T).

### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Le Maire expose au conseil municipal la fiscalité directe pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur bâti..... 37.00 %
- Taxe foncière sur non bâti.....36.92 %

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces taux pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux de la fiscalité locale pour l'année 2022.

### **COMMUNE : PARTICIPATION DES FRAIS DE SCOLARITE 2022**

Le Maire expose au conseil municipal que des élèves extérieurs à la commune fréquentent le complexe scolaire. Une participation aux frais de scolarité est demandée aux communes (uniquement les frais de fonctionnement).

Le Maire expose au conseil municipal le coût par élève pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

- Fonctionnement général (74 élèves).....582.77 €
- Fonctionnement pour la maternelle (26 élèves).....576.00 €
- Fonctionnement pour les primaires (25 élèves)..... 43.62 €
- Fonctionnement pour les élémentaires (23 élèves).....160.87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

### **COMMUNE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES 2022**

Le Maire expose au conseil municipal les subventions aux associations communales et extérieures qui seront allouées pour 2022 comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Subventions pour 2022</b>
AHVOL	25,00 €
Association Centre de l'Orval	50,00 €
Association FAF de Saint Valérien	50.00 €
Association Française Myopathies	50,00 €
Association Chœur de Femmes « Les Turbulentes »	300.00 €
Club de Gymnastique pour Adultes Villebougis	600,00 €
Croix Rouge	50.00 €
Donneurs de sang bénévoles du Sénonais	50.00 €
Entente Sportive Intervillages de Saint Sérotin (Foot)	100,00 €
France Alzheimer 89	50.00 €

GIDON (ragondins)	50,00 €
Les Amis de l'Ecole	5 100,00 €
Les Restaurants du Cœur	85.00 €
Maison Familiale Rurale de GRON (1 élève x 80 €)	80,00 €
Pupille de l'Enseignement Public 89	50.00 €
Prévention routière	25.00 €
Rencontres Culturelles du Gâtinais	50.00 €
Société horticole de Sens	75.00 €
Théâtre Les Dymon de Minuit	50.00 €
Théâtre Festiv Art de Villecien	50.00 €
Tennis de table de DOMATS	100,00 €
UNA Gâtinais en Bourgogne	150,00 €
Hand Ball de Saint Valérien	200.00 €
<b>Total</b>	<b>7 390.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le montant proposé des subventions communales et extérieures au titre de 2022.

#### **LEGS CONTRAT OBSEQUES MUTEX N° 1084291**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune est légataire de l'assurance-vie de M. MARIÉ Pierre. Un contrat Mut Obsèques n° 1084291 a été souscrit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le legs du contrat obsèques n° 1084291 souscrit par de M. MARIÉ Pierre né le 4 mai 1934 et décédé le 28 novembre 2021.
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **DEVIS POUR UNE PLAQUE DU SOUVENIR**

Le Maire expose au conseil municipal un devis pour une plaque en hommage à M. MARIÉ Pierre pour la somme de 290.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le devis proposé,
- Charge et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **RECTIFICATIF DEVIS DES BARNUMS**

Le Maire expose au conseil municipal que le devis de France BARNUMS a été modifié (ajustement des gouttières). La somme retenue lors de la séance du 22 mars était de 5 802.82 € HT.

Le nouveau devis s'élève à un montant de 5 950.32 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le devis rectifié de France BARNUM pour la somme de 5 950.32 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DEVIS POUR DEUX CANDELABRES SOLAIRES**

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'UGAP pour l'acquisition et la pose deux candélabres solaires au hameau de Chenneviron. Le montant s'élève à 5 455.86 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le devis de l'UGAP pour la somme de 5 455.86 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DEVIS DU POINT A TEMPS**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux acceptés (devis de juin 2021) n'ont pas été réalisés l'année dernière. Ceux-ci sont reportés cette année 2022 pour la somme de 5 980.00 € HT.

Le Maire expose au conseil municipal un devis de SAS PLAISANCE pour des travaux complémentaires de point à temps à réaliser en 2022 pour la somme de 2 400.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne retient pas le devis des travaux complémentaires.

### **PROJET ACQUISITION DEFIBRILLATEUR**

Le Maire expose au conseil municipal un groupement d'achats à la communauté de communes de défibrillateurs. Cet appareil serait installé à l'extérieur et mis à disposition du public. La somme est d'environ 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe.

### **COMMUNE : BUDGET 2022**

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2022 comme suit :

#### **➤ Section de fonctionnement**

Dépenses : 731 320.50 € ; Recettes : 889 559.99 €

#### **➤ Section d'investissement**

Dépenses : 329 100.00 € ; Recettes : 332 123.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de la commune au titre de l'année 2022.

### **ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE DEGREVEMENT**

Le Maire expose au conseil municipal une demande de dégrèvement d'un administré à la suite d'une fuite d'un chauffe-eau. Ce dégrèvement s'appliquerait sur la part assainissement. La surconsommation est de 250 m<sup>3</sup>. Les travaux de réparation ont été certifiés et réalisés par un professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide du dégrèvement énoncé ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **ASSAINISSEMENT : PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA FUTURE STATION D'EPURATION**

Le Maire expose au conseil municipal la synthèse de la programmation des travaux issue du schéma directeur d'assainissement.

## I. Synthèse du diagnostic

L'étude diagnostic du système d'assainissement du bourg a mis en avant les éléments suivants :

➤ Système de collecte séparatif présentant les caractéristiques ci-après :

Χ 5 870 ml de réseau d'eaux usées gravitaire Ø200, en PVC

Χ 3 postes de refoulement hydropneumatique et 928 ml de canalisation de refoulement

➤ Système de traitement mis en service en 2000, présentant les caractéristiques ci-après :

Χ capacité nominale : 450 EH / 67,5 m<sup>3</sup>/j

Χ process : infiltration-percolation, composé de 1 dégrilleur manuel, 1 décanteur-digester, 1 ouvrage de chasse, 2 filtres à sable (plantés de roseaux en 2007), 1 lit d'infiltration, 1 lit de séchage planté de roseaux pour les boues du décanteur-digester

Χ état : filtres à sable colmatés suite au non-fonctionnement du décanteur-digester ce qui entraîne la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Χ milieu récepteur : buse (bassin versant de l'Orval)

Χ Analyse des boues : teneurs en cuivre (Cu) et en zinc (Zn) assez élevées, mais valorisation agricole possible (envoi en centre de compostage)

➤ Infiltrations : eaux claires parasites permanentes = 13 m<sup>3</sup>/j (mesure nappe haute 2021)

➤ Inspections télévisées : état satisfaisant, absence d'anomalies significatives

➤ Impact des pluies : surface active = 1 010 m<sup>2</sup> (mesures nappe basse 2021), soit 10 m<sup>3</sup> supplémentaires pour une pluie de 10 mm

➤ Contrôles de branchements :

1 rejet eaux pluviales dans eaux usées identifié (3 route de Saint-Georges), 2 habitations restant à contrôler (12 et 64 Grande Rue).

## II. Programme de travaux

<b>SYSTÈME DE COLLECTE DES EAUX USÉES</b>	
Réhabilitation ponctuelle de 8 regards	3 150 €HT
Reprise de 2 boîtes de branchement	1 000 €HT
Pour mémoire : problématique de ruissellement sur chaussée et pénétration dans regards non-étanches → reprise du profilage de chaussée à envisager	
<b>SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b>	
Construction d'une nouvelle station d'épuration et démolition de la station d'épuration existante	413 500 €HT

La nouvelle station d'épuration envisagée au stade schéma directeur d'assainissement est une filière filtres plantés de roseaux à écoulement vertical 2 étages (450 EH), suivie d'une zone de rejet végétalisée. Implantation parcelle n°39 (propriété communale).

L'enveloppe globale estimative des travaux s'élève à **417 650 €HT** (hors études préalables complémentaires, frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre).

Le Maire informe le conseil municipal que les plans de zonage du réseau d'assainissement et pluvial sont en attente de réception du bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la programmation des travaux de la future station d'épuration comme énoncé ci-dessus,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Festivités du 14 juillet : la décision sera prise à la prochaine réunion.

**La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 mai 2022.**

Séance levée à 23 h 15

Le Maire  
Marcel MILACHON

La secrétaire de séance  
Adeline DEROSSE